



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE DE QUARTIER DE MARCENAT

DU VENDREDI 20 octobre 2023 A 19H

Le Comité de quartier de Marcenat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel MOULIN .

Etaient présents : Michel MOULIN, Charles DARNAY, Martine MAGNIN, Brigitte LALOUPE, Bruno DARCILLON.

Etaient représentés : Néant

Etait absent :, Anthony OLLIER

M. Michel MOULIN, en qualité d'animateur, après avoir procédé à l'appel des membres, constate le quorum atteint, ouvre la séance du Comité de quartier et désigne Charles DARNAY aux fonctions de secrétaire de séance.

1. Validation du P.V. de la réunion du 16 septembre 2023

Le Procès Verbal de la réunion du 16 septembre 2023 sera modifié sur le point concernant la dangerosité du carrefour de la Rue de la Liberté et de la D16.

2. Composition du Comité de Quartier.

Martine MAGNIN et Christine VACHERON ayant démissionné, le Comité de Quartier de Marcenat se compose dorénavant des membres suivants :
Brigitte LALOUPE, Michel MOULIN, Charles DARNAY, Anthony OLLIER et Bruno DARCILLON (Représentant de la Mairie).

3. Projets retenus pour les mois à venir.

Deux projets ont été retenus pour les travaux du CdQ :

- La sensibilisation du petit patrimoine - Projet porté par Brigitte LALOUPE
- La signalisation des chemins - Projet porté par Charles DARNAY

4. Informations données par le Représentant de la Mairie

1°) Réfection de l'Allée du Renard.

Ce projet porté par la Mairie est inscrit au Plan pluri-annuel 2024-2025. Le CdQ de Marcenat tiendra informé les riverains sur les travaux de cette voie et collectera leurs souhaits pour l'aménagement de l'Allée du Renard.

2°) Captage d'eau de Marcenat.

Le captage de l'eau de Moulet-Marcenat s'effectue à une profondeur de 85 m avec un débit moyen de 80 m³/h. L'eau traitée au clore est envoyée au réservoir d'eau du Thiolet de Volvic, pour être diluée avec l'eau arrivant de la Centrale (cette Centrale reçoit l'eau de 4 captages supplémentaires de Pulvérières et de Charbonnières les Varennes) afin de faire diminuer le taux d'arsenic en dessous des 10 microgramme/l préconisé. Puis l'eau est distribuée chez les particuliers, répondant ainsi aux normes sanitaires. Le captage de

Marcenat ne sert qu'à l'alimentation en eau des habitants de Moulet-Marcenat et non aux communes avoisinantes.

3°) Voie communale n° 43.

Au regard de la loi, il n'est pas possible de « dé-goudronner » la voie communale n° 43. Les réflexions se poursuivent afin de proposer une évolution de cette voie (piste cyclable, voie verte, etc.). Cette voie sera prise en compte dans le cadre de l'étude de signalisation des chemins.

4°) Marquage de la voirie (D. 16) dans la traversée du hameau de Marcenat.

Il n'est pas prévu de refaire les marquages au sol sur la traversée de Marcenat. Sans marquage, une voie non « marquée » est considérée comme une rue et non comme une route, avec les règles de circulation qui lui sont attachées.

4. Projet de signalisation des chemins

Suite à une visite à la Maison du Parc des Volcans, nous avons été informé de la volonté du Parc, dans le cadre d'un projet en cours de réalisation, d'organiser des réunions avec les municipalités des communes concernées, afin de coordonner la signalisations des chemins interdits à la circulation des véhicules à moteurs.

Le Comité de Marcenat fera un recensement des chemins concernés sur son territoire afin d'apporter des éléments à la mairie. Les réunions du Parc avec la mairie de Volvic devant avoir lieu en fin d'année 2023 ou début 2024.

5. Projet de sensibilisation sur le petit patrimoine.

Les premières pistes se déclinent sur deux axes : une sensibilisation des propriétaires privés et une action de réfection du petit patrimoine public.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de Quartier se tiendra le 17 novembre 2023 à 19:00, à la salle du Four Banal de Moulet.

Le Secrétaire de séance,
Charles DARNAY

L'Animateur,
Michel MOULIN